



Les crèches **A** Vocation d'Insertion Professionnelle

Être une crèche AVIP ou ne pas être une crèche AVIP ?

Vous vous posez des questions ?

Voici quelques éléments de réponse

Qu'est-ce qu'une crèche AVIP ?

Une crèche AVIP est un EAJE labellisé qui s'engage volontairement dans un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des familles et adhère à la Charte nationale des crèches AVIP (ci-jointe). Elle accueille à minima 20% d'enfants dont les parents inscrits comme demandeurs d'emploi font l'objet d'un accompagnement renforcé par France Travail.

La durée de l'accueil est au minimum de 10 heures par semaine. Elle est adaptée aux besoins de la famille et évolue en même temps que les besoins spécifiques à la recherche d'emploi, ce qui demande une agilité et une adaptabilité de la part de la structure.

L'orientation des familles vers la structure se fait par France Travail mais il n'est pas rare que l'EAJE oriente la famille vers France Travail.

La durée de l'accueil de l'enfant est de 6 mois renouvelable une fois.

Si le parent trouve un emploi, le contrat d'accueil est pérennisé selon les nouveaux besoins jusqu'à l'entrée en maternelle de l'enfant,

Si le parent n'a pas trouvé d'emploi, la structure répond aux besoins de la famille dans les conditions ordinaires d'accueil en fonction des disponibilités.

Le fonctionnement de la crèche AVIP demeure le même que celui d'un établissement classique avec le même niveau de service et la même tarification.

Il n'existe pas d'aide financière spécifique au dispositif.

Les objectifs sont :

- Lever les freins à la reprise d'emploi liés à la garde d'enfant,
- Faciliter l'accès aux modes d'accueil pour les familles vulnérables,
- Favoriser l'insertion professionnelle pour toute personne grâce à un accompagnement renforcé par France Travail, notamment des femmes et des familles monoparentales,
- Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant et de proposer à l'enfant un accueil de qualité.

Le partenariat des acteurs locaux :

- Le parent bénéficiaire qui signe un contrat d'engagement,
 - L'EAJE qui nomme au sein de sa structure un interlocuteur privilégié,
 - Le Conseiller France Travail chargé de l'accompagnement vers l'emploi du parent.
- Ces trois partenaires ont de fréquents contacts pour lever les freins de l'insertion professionnelle et pour déterminer au mieux les besoins d'accueil de l'enfant en fonction de l'évolution de la situation.
- Le Conseil Départemental, la Caf, la Mission Locale, Cap emploi, les associations d'insertion... pour l'accès aux droits et aux services du territoire.

La coordination est primordiale pour la réussite du dispositif.

Un Comité Départemental réunit la Préfecture des Ardennes, France Travail, le Conseil Départemental, les Missions Locales, Cap Emploi et la Caf. Ce Comité a la charge de la labellisation, des orientations du dispositif, et fait le lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF). Il peut décider l'allègement des conditions d'octroi du label.

Ce dispositif AVIP va se développer avec la mise en place du Service Public de la Petite Enfance. Actuellement, dans notre département, deux crèches sont labellisées AVIP à Sedan.

Quels sont les avantages pour la crèche AVIP :

- Une évolution des pratiques professionnelles et leurs représentations,
- Un développement de nouveaux partenariats,
- Une reconnaissance et une valorisation des pratiques d'accueil de parents en situation de fragilité au sein de la crèche,
- Une visibilité de la qualité de l'accueil pour une égalité des chances dès le plus jeune âge,
- L'accès à la structure d'un nouveau public, en faveur de la mixité sociale,
- Le renforcement du soutien à la parentalité,
- Des taux d'occupation qui restent stables pour les crèches labellisées ou augmentent selon des retours d'expériences,
- Une orientation et un accompagnement du bénéficiaire motivé qui entraîne peu de rupture de contrat d'engagement,
- Une visibilité des actions de soutien aux familles pour les crèches déjà engagées dans un effort ciblé vers le public en insertion,
- L'affichage du label,

Si vous souhaitez avoir davantage de renseignements et/ou souhaiter échanger sur vos questionnements, vous pouvez contacter le chargé de Conseil et Développement en Action Sociale Caf de votre territoire. (Cf carte en annexe)



Charte nationale des crèches à vocation d'insertion professionnelle

ACCUEILLIR AU MINIMUM 20 % D'ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS DONT LES PARENTS SONT EN RE- CHERCHE D'EMPLOI

Afin de soutenir activement les parents engagés dans une recherche d'emploi, nous nous engageons à accueillir leur enfant au moins 10 heures par semaine. Nous adaptons notre fonctionnement aux besoins des parents pour leur permettre de rechercher un emploi, de suivre une formation ou un stage.

UN ACCUEIL ADAPTE AU PROJET D'INSERTION DES PARENTS

Les acteurs de l'insertion professionnelle et/ou sociale (Pôle emploi, la mission local, Conseil Départemental, Caf, associations etc.) accompagnent les parents dans leur parcours d'insertion. Nous travaillons en lien étroit avec ces acteurs pour adapter et faire évoluer notre accueil au parcours d'insertion des parents.

FAVORISER UN DIALOGUE DE QUALITE ET DE CONFIANCE AVEC TOUS LES PARENTS

Au sein de la crèche, chaque parent a un interlocuteur privilégié qui s'engage à créer avec lui un dialogue de confiance et de qualité. Chaque parent est encouragé à faire part de ses besoins, à valoriser ses compétences et à prendre une part active au projet d'accueil de son enfant au sein de la structure.

PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'accueil en crèche est un véritable atout pour les familles.

Il favorise l'insertion professionnelle des parents et les soutient dans l'éducation de leur enfant. Il facilite le parcours des enfants à l'école. Notre accueil est accessible à tous et en particulier aux parents qui élèvent seuls leur enfant et vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.



pole-emploi.fr



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
des Ardennes

caf.fr

Christelle SACHERS

Chargée de Conseil et Développement
03 24 56 85 83 – 06 17 92 09 65
christelle.sachers@caf08.caf.fr

Isabelle ROULANT

Chargée de Conseil et Développement
03 24 33 86 71 – 07 77 73 83 42
isabelle.roulant@caf08.caf.fr

Catherine CAPPIELLO

Chargée de Conseil et Développement
03 24 33 86 64 – 06 14 46 90 97
catherine.cappiello@caf08.caf.fr

Stéphanie D'ANGELO

Responsable Unité Partenaire
03 24 33 86 82 – 06 17 92 80 16
stephanie.dangelo@caf08.caf.fr

Morgan GUILLAUME

Chargé de Conseil et Développement
03 24 56 85 62 – 06 27 86 04 38
morgan.guillaume@caf08.caf.fr

